

Informations de base

COM(2026)0127

Document de la Commission (COM)

Organisation maritime internationale: adoption d'amendements à la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (convention MARPOL) et lors de la 111e session du comité de la sécurité maritime en ce qui concerne l'adoption d'amendements à la convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (convention SOLAS), au recueil international de règles de sécurité applicables aux engins à grande vitesse de 1994 (recueil HSC de 1994), au recueil international de règles de sécurité applicables aux engins à grande vitesse de 2000 (recueil HSC de 2000), au recueil international de règles applicables au programme renforcé d'inspections à l'occasion des visites des vraquiers et des pétroliers de 2011 (recueil ESP de 2011), au recueil international de règles applicables aux engins de sauvetage (recueil LSA) et au protocole de 1988 relatif à la convention internationale de 1966 sur les lignes de charge (protocole de 1988 sur les lignes de charge). Position de l'UE

Subject

3.20.03 Transport maritime de personnes et fret

3.20.03.01 Sécurité maritime

3.20.15.06 Coopération et accords de transport maritime ou fluvial

Phase préparatoire au Parlement

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond

TRAN Transports et tourisme

Rapporteur(e)

Date de nomination

Commission pour avis

ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire

Rapporteur(e) pour avis

Date de nomination